



Programme AVOT OUBANIM

Béhar-Be'houkotai 5786



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

Paracha, chapitre 26, verset 12

PARACHA

Bonjour les enfants ! Dans ce *Passouk*, Hachem nous dit : "J'irai parmi vous, Je serai pour vous un D.ieu, et vous serez pour Moi un peuple." C'est un *Passouk* bouleversant, rempli de **promesses** et surtout d'une **proximité incroyable** : Hachem ne se contente pas de régner sur nous : Il veut être **proche de nous**.

? Que signifie : "J'irai parmi vous ?"

Rachi révèle une idée saisissante : "Je me promènerai parmi vous comme si J'étais **l'un de vous**, et **vous ne tremblerez pas devant Moi**. » Incroyable ! Cette promesse fait partie des **bénédictions accordées** à ceux qui **étudient la Torah correctement**.

Rav Leib Gourevitch, le directeur de la *Yéchiva* de Gateshead en Angleterre, explique qu'il est connu qu'un homme est **influencé par tout ce dont il s'occupe et par les personnes qu'il fréquente** régulièrement. Comme

l'enseigne Rambam, l'homme est naturellement **façonné par son environnement** : ses amis, ses habitudes, les milieux dans lesquels il évolue. Rav Gourevitch en apporte une illustration frappante, rapportée de son maître, Rabbi Yérou'ham de Mir. Un jour, celui-ci demanda à un élève s'il était de la même famille qu'un autre. "Non", répondit l'élève. "L'as-tu fréquenté ?", s'enquit le Rav. "Oui, nous avons vécu plusieurs années dans la même chambre", fit savoir l'élève. Le Rav conclut : "Voilà pourquoi je me suis trompé. **Vivre avec quelqu'un**, c'est forcément lui **ressembler**." Même chose avec les livres : celui qui **lit**

Suite en page 2

PARACHA SUITE

Suite de la page précédente

régulièrement un auteur finit par penser comme lui, ressentir comme lui, voir le monde à travers lui.

? Alors réfléchissons... Que se passe-t-il pour celui qui plonge dans la Torah ? Celui qui étudie une œuvre entièrement remplie de sainteté, de pureté, de justice, de vérité ?

Bravo ! Il s'imprègne, peu à peu, de **l'esprit même de son Auteur** : Hachem. Et soudain, le *Passouk* prend vie : "Je me promènerai parmi vous." Oui, **on peut le ressentir**.

Lorsqu'on a le mérite d'approcher des *Talmidé 'Hakhamim*, des hommes qui ont donné leur vie à la Torah, quelque chose frappe immédiatement : une



proximité, une douceur, une élévation... On sent qu'ils **vivent avec Hachem**. On sent qu'Hachem est avec eux. Ils deviennent, d'une certaine manière, comme des proches, comme des **"compagnons d'Hachem"**. C'est exactement ce que dit Rachi : "Hachem se promène parmi nous comme l'un de nous."

Alors quelle responsabilité, et quelle chance ! Car si l'homme est influencé par ce qu'il fréquente, alors **chaque heure compte**. Passer des heures dans des **lectures vides**, des **histoires imaginaires** écrites par des **auteurs éloignés** de toute sainteté, c'est laisser **leur monde entrer en nous**. Mais choisir la Torah, c'est inviter Hachem Lui-même dans notre vie. C'est marcher avec Lui. C'est vivre avec Lui.

Voilà pourquoi cette idée doit nous bouleverser et nous pousser à nous investir davantage dans l'étude de la Torah. Parce qu'au fond, ce n'est pas seulement apprendre un texte. C'est devenir proche d'Hachem.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le *Or'hot Tsadikim* nous enseigne : "La haine nous pousse à **parler négativement** même des **actions positives** d'autrui." (*Or'hot Tsadikim*, 6^e porte)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a des raisons de penser que Gad a dit du mal de lui. Il pose la question à Chim'on qui lui répond : "**Je préfère me taire.**"

QUESTION

Chim'on a-t-il le droit de répondre de cette façon ?

Réponse



La réponse de Chim'on est considérée comme du *Avak Rékhillout*, littéralement de la "poussière de colportage". En effet, cette réponse ambiguë risque d'éveiller encore plus fortement les soupçons de Réouven, et d'accroître son aigreur vis-à-vis de Gad.



HALAKHA

Ce Chabbath, nous allons étudier une **Halakha peu répandue, peu connue, et sans doute aussi peu appliquée.**

Le *Choul'han 'Aroukh* rapporte une coutume particulière : **entre Pessa'h et Chavou'ot**, il est d'usage de **ne pas effectuer de travaux à partir du coucher du soleil**. Il formule cette *Halakha* en parlant des femmes : elles ont l'habitude de ne pas faire de travaux dès le coucher du soleil et ensuite, pendant la période du 'Omer. D'emblée, le *Michna Beroura* précise que cette règle ne concerne **pas uniquement les femmes, mais également les hommes**. Si le *Choul'han 'Aroukh* a mentionné les femmes, c'est pour une raison très concrète : à ce moment de la journée, les hommes sont généralement **déjà rentrés de leur travail**, tandis que les femmes continuent encore leurs **activités domestiques**. C'est donc à leur égard que la précision était la plus pertinente. Mais en réalité, la portée de cette coutume est générale. Ainsi, dès le coucher du soleil, pendant toute la période du 'Omer, il existe une pratique de s'abstenir de certains travaux.

? Quelle en est la raison ?

Le *Michna Beroura* donne une première explication profondément marquante. À l'époque de Rabbi 'Akiva, ses élèves **mouraient en grand nombre** chaque jour. Durant la journée, les gens étaient **occupés par leur travail** et ne pouvaient **pas s'occuper des enterrements**. Ce n'est qu'au **coucher du soleil**, lorsque les activités cessaient, que l'on **commençait à enterrer les morts**. Ce moment de la journée était donc entièrement consacré à cette tâche, empreinte de gravité et de respect. Il n'était **pas envisageable de s'adonner en parallèle à d'autres travaux**. C'est ainsi qu'est **née cette coutume** : marquer ce temps par une forme d'arrêt, en souvenir de cette période tragique.

Le *Michna Beroura* rapporte ensuite une deuxième raison au nom du *Tour*, liée à la *Mitsva* même du compte du 'Omer. La Torah dit explicitement : *Ousfartem Lakhem [...] Chéva' Chabbatot Téमित*, "Vous compterez pour vous [...] **sept Chabbatot complets**." La Torah n'emploie pas ici le mot habituel pour "semaines", mais le mot *Chabbatot*. Or, le mot Chabbath signifie aussi "arrêt", "cessation du travail". On peut donc comprendre qu'il existe, au moment du compte du 'Omer, une **idée implicite d'interruption** : au moment où commence le temps du compte, il convient de marquer une pause dans ses activités.

Ainsi, dès le coucher du soleil – moment où débute la

possibilité de compter le 'Omer – on s'abstient de travailler, afin de donner toute sa place à cette *Mitsva*.

? Quelle différence pratique entre ces deux raisons ?

Elle est très nette. Selon la première explication (liée aux enterrements), l'arrêt du travail correspond à une **réalité historique** : les gens consacraient une grande partie de la soirée et même de la nuit à cette tâche. Par conséquent, l'interdiction de travailler s'étend sur plusieurs heures après le coucher du soleil. En revanche, selon la seconde raison (liée au compte du 'Omer), **tout dépend de l'accomplissement de la Mitsva**. L'arrêt du travail n'a pour but que de **permettre et de marquer le moment du compte**. Ainsi, tant que la personne n'a pas encore compté le 'Omer, elle doit s'abstenir de travailler. Mais dès qu'elle a accompli la *mitsva*, elle peut reprendre ses activités.

Nous pouvons encore relever une autre différence très concrète entre ces deux approches. D'après la première raison – liée aux élèves de Rabbi 'Akiva – cette pratique dépend de cette période de deuil. Or, à partir du **33^e jour du 'Omer (Lag Ba'omer)**, les **décès ont cessé**. Dès lors, il n'y a **plus de raison de maintenir cet arrêt** de travail. Concrètement, à partir de ce moment-là – et *a fortiori* lorsque nous sommes déjà plus avancés dans le 'Omer –, cette restriction n'aurait plus lieu d'être selon cette première explication. En revanche, d'après la deuxième raison (celle du *Tour*), liée au compte du 'Omer, cette pratique reste en vigueur jusqu'à la fin du 'Omer. Chaque soir, dès le coucher du soleil, on **s'abstient de travailler tant que l'on n'a pas encore compté**. Mais dès que la *Mitsva* a été accomplie, il devient **permis de reprendre ses activités**. Reste à préciser de quels travaux il s'agit. Il ne s'agit pas de toute activité, mais principalement de **travaux importants, longs et structurés**. En revanche, des **actions brèves ou légères restent permises**. Par exemple, il **conviendrait d'éviter des travaux conséquents** comme **faire une lessive** ou entreprendre une tâche longue et prenante. **Écrire un long texte** ou une lettre développée entre dans cette catégorie. En revanche, écrire quelques mots, faire la vaisselle ou effectuer un rangement rapide sont considérés comme des activités courtes et restent permises.

On voit donc que cette Halakha ne vise pas à bloquer toute action, mais à instaurer un moment de retenue, soit en souvenir d'un épisode douloureux de notre histoire, soit pour honorer le moment de la Mitsva du compte du 'Omer.




MICHNA


Après avoir enseigné dans la première *Michna* les différentes sortes de dommages qui peuvent exister, la *Michna* aborde maintenant une idée essentielle : la **responsabilité de l'homme face aux dommages**. Elle nous enseigne un principe fondamental : toute chose que je **dois surveiller** pour éviter qu'elle ne cause un dommage **m'engage entièrement**. Si quelque chose est sous ma responsabilité, je dois la garder. Par exemple, si je **possède un taureau**, je dois le surveiller pour qu'il ne blesse personne. Si j'ai **creusé un puits**, je dois m'assurer qu'il ne représente pas un danger. Si j'ai **allumé un feu**, je dois veiller à ce qu'il ne se propage pas. Et ainsi de suite.

La *Michna* nous apprend alors une règle très forte : si j'ai mal surveillé cette chose – et à plus forte raison si je ne l'ai pas surveillée du tout, je suis considéré comme ayant **moi-même préparé le dommage** qui va se produire. Même si, en réalité, ce n'est pas moi qui ai directement causé le dommage – c'est mon animal, mon feu ou mon puits –, la **responsabilité me revient entièrement**.

? Pourquoi ?

Parce que c'était à **moi de prévenir ce danger**. En **négligeant ma surveillance**, je deviens donc responsable du dommage, comme si je l'avais **causé de mes propres mains**.

La *Guémara* vient préciser ce que signifie concrètement "**mal surveiller**". La *Guémara* donne un exemple très parlant : si un homme confie la garde de son taureau, de son puits ou de tout autre élément dangereux à un **malentendant**, à une personne **mentalement déséquilibrée**, ou à un **enfant**, cela est considéré comme une négligence. En effet, réfléchissons un instant : on ne confie pas la surveillance d'un taureau à quelqu'un qui ne peut **pas entendre correctement**, ni à une **personne déséquilibrée**, ni à un **enfant**. On ne donne pas une responsabilité aussi importante à quelqu'un qui n'est **pas capable de mesurer le danger** ou de **réagir comme il faut**.

Une première opinion de la *Guémara* va encore plus loin : même si, au départ, le taureau était bien attaché, même si le puits était correctement recouvert, le simple

fait d'avoir désigné comme gardien une **personne inadaptée est déjà une faute**.

? Pourquoi ?

Parce que ces personnes **risquent de jouer** avec ce qui leur a été confié. Elles peuvent manipuler le nœud, le desserrer petit à petit, jusqu'à libérer l'animal. De même, elles peuvent toucher au couvercle du puits, le déplacer, jusqu'à créer un danger. Autrement dit, même une protection correcte peut devenir inefficace entre de mauvaises mains.

Cependant, une autre opinion dans la *Guémara* nuance fortement cette idée. Selon elle, il ne faut **pas exagérer**. Si l'homme a confié un taureau déjà bien attaché ou un puits déjà bien couvert, alors le fait d'ajouter un gardien – même imparfait – n'est **pas considéré comme une négligence**. Au contraire, c'est une précaution supplémentaire. Dans ce cas, la faute ne s'applique que s'il a confié un taureau non attaché ou un puits non couvert, en comptant réellement sur ces personnes pour assurer la surveillance. Là, oui, c'est une imprudence évidente. Mais si les **protections étaient déjà en place**, on ne peut pas dire qu'il a mal agi. Pourtant, la première opinion de la *Guémara* rejette cette distinction. Pour elle, le problème ne dépend **pas seulement de l'état du taureau ou du puits**, mais de la **qualité du gardien** lui-même : confier une responsabilité à quelqu'un d'inadapté reste, en soi, une négligence. "Confier une responsabilité à la mauvaise personne, c'est déjà **commencer le dommage**."

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES



Les **ennemis d'Israël**, en voyant le **découragement qui avait touché les constructeurs** – surtout ceux de la **tribu de Yéhouda**, qui formaient la majorité – ont pris une décision terrible. Ils se sont dit : “Il ne faut surtout pas que les Juifs se rendent compte de ce que nous préparons. On va les **attaquer d'un coup**, par surprise, et on va **frapper le plus fort possible**. Comme ça, la construction s'arrêtera, car les survivants n'oseront plus continuer.”

Né'hamia raconte quelque chose d'incroyable. Parmi ces peuples ennemis, il y avait aussi des Juifs qui vivaient avec eux, loin de Jérusalem. Ces **Juifs étaient soumis à ces peuples**, et eux aussi ont été obligés de se joindre à l'attaque contre leurs propres frères... Mais *Baroukh Hachem*, un Juif reste un Juif. **Jamais ils n'ont accepté cela**. En secret, ils sont venus prévenir Né'hamia. Et Né'hamia raconte : ils sont **venus nous prévenir dix fois**, tellement nous avons du mal à croire qu'une attaque aussi grave se préparait. On savait qu'ils se moquaient de nous ; mais qu'ils voulaient nous tuer, on ne pouvait **pas l'imaginer**.

Alors, ils nous ont dit : “Les ennemis vont profiter du fait que vous êtes **dispersés**, chacun sur une partie de la muraille. Il **faut vous regrouper !** Ne restez pas isolés, rassemblez-vous pour pouvoir **réagir ensemble**.” À ce moment-là, Né'hamia a pris les choses en main. Il a placé, en bas de la muraille et sur les endroits élevés, des hommes forts, **armés** d'épées, de lances et d'arcs. Et il les a positionnés chacun près de sa propre famille.

Puis, lorsqu'il a senti que le danger approchait, il a compris qu'il fallait **réveiller le courage du peuple**. Il s'est levé et a parlé aux chefs, aux hommes importants, et à tout le peuple. Et il leur

a dit : “N'ayez pas peur devant eux ! Souvenez-vous d'Hachem, le grand et le redoutable ! Et regardez derrière vous : ce sont vos familles que vous protégez ! Vos frères, vos enfants, vos maisons ! Alors tenez bon... **Hachem est avec nous !**” Ces paroles ont fait **naître une force incroyable**. Ce n'était plus les mêmes hommes. Ils ne voyaient plus seulement un mur à construire... ils voyaient leurs familles à protéger. Le courage est revenu. Le peuple était prêt.

Et les ennemis, de loin, ont vu cette mobilisation. Ils ont compris que leur plan secret avait été découvert. Ils ne savaient pas comment, mais ils ont compris que cela ne marcherait plus. Et surtout, ils ont vu qu'Hachem avait annulé leur projet. Alors ils ont reculé. Ils ont **abandonné l'attaque**. Et ils ne sont plus revenus avec ce plan.

De leur côté, les **constructeurs sont retournés chacun à leur place**, chacun à sa portion de muraille. Mais ils avaient compris une chose essentielle : on ne peut plus construire comme avant. Il faut **continuer à bâtir**, mais en restant **prêts à se défendre**. Alors ils ont commencé à s'organiser autrement : certains construisaient, et d'autres montaient la garde. Et c'est cette organisation que nous verrons dans la suite.

**CHMOUEL
PROPHÈTES**

Ce texte raconte quelque chose de bouleversant. David *Hamélekh* continuait à **se méfier de Chaoul**, et même à **avoir peur** de lui.

Pourtant, il y avait déjà eu deux épisodes où tout aurait dû s'arrêter. La **première fois, dans la caverne**, David était entré là où se trouvait Chaoul, il aurait pu en finir avec toute cette poursuite, mais il ne l'a pas fait : il s'est contenté de couper discrètement le pan du vêtement de Chaoul. Quand Chaoul a compris, il a été bouleversé. Il a **reconnu la noblesse de David** et lui a **promis de ne plus le poursuivre**. Puis il y eut un **deuxième épisode**. Cette fois, David est entré en pleine nuit au **milieu du camp** de Chaoul. Là encore, il aurait pu le frapper, mais il l'a de nouveau épargné. Il a seulement pris sa lance et sa cruche, pour lui montrer qu'il avait été tout près de lui sans lui faire de mal. Et de nouveau, Chaoul a juré qu'il ne le poursuivrait plus.

Mais David *Hamélekh* a compris qu'on ne peut pas vivre ainsi, en espérant chaque fois qu'un miracle se reproduira. Le *Malbim* explique qu'il pensait aussi à autre chose : quand un homme bénéficie de miracles, cela **diminue ses mérites dans le Ciel**. Or David avait déjà été sauvé plusieurs fois. Il s'est dit : peut-être que **mes mérites ont déjà diminué**. Peut-être que je n'ai plus assez de mérites pour continuer à être sauvé. Et il se disait encore : qui sait si maintenant Chaoul ne va pas agir autrement ? Peut-être qu'il **surgira d'un coup**, sans aucun signe, et s'abattra sur moi avant même que je puisse fuir.

David comprit qu'il ne pouvait **plus continuer** ce jeu dangereux : **s'enfuir, attendre, et espérer encore un miracle**. Il prit alors une décision terrible : **s'enfuir chez les Philistins**. Les Philistins habitaient sur la côte sud-ouest d'Israël et **régnait sur plusieurs grandes villes** : Gaza, Ashkelon, Ashdod, Ekron et Gat. Gat était probablement la plus importante : c'est là que se trouvait le roi Akich. Et Gat ne vous est pas inconnue, puisque c'était la ville d'origine de Goliath.

David s'est dit que si Chaoul apprenait qu'il s'était réfugié chez les Philistins, il finirait par **renoncer à le poursuivre**.

? Pourquoi ?

Parce que tant que David restait en Israël, Chaoul pouvait **craindre qu'il rassemble des hommes**. Or David était déjà à la tête de 600 guerriers, une force importante. Mais s'il quittait le pays, cette crainte disparaissait. Et surtout, Chaoul n'irait pas le chercher là-bas. S'il entraînait dans le territoire des Philistins, cela pouvait **entraîner un conflit** avec eux. Et si David obtenait la protection du roi, il devenait intouchable. En soi, le fait de **quitter Israël** suffisait déjà à **compliquer toute poursuite**.

David envoya donc des messagers à Akich pour lui demander de l'accueillir, lui et ses hommes.

? Comment David peut-il retourner précisément là-bas ?

Pourquoi revenir dans un endroit pareil ?



Les enfants, je vous encourage à relire le fascicule Avot Oubanim n°300 (*Paracha Toldot*). Nous avons vu que lors d'un **premier séjour chez Akich, David avait été reconnu**. On avait voulu le tuer, et il n'avait dû son salut qu'au fait de se faire passer pour un fou. Les commentateurs expliquent que cette fois, tout est différent.

La première fois, David était seul. Il pouvait **paraître suspect**, comme un **espion**, et il était **sans défense**. Mais maintenant, il arrive avec **600 hommes**. Il est devenu un chef puissant. Il peut **proposer son aide militaire** au roi de Gat. Et surtout, il montre clairement qu'il est en **rupture avec Chaoul**. Il ne peut donc plus être considéré comme un espion. Cette fois, David n'entre plus comme un fugitif, mais comme une force.

Le texte raconte alors que David s'installa chez Akich, dans la ville de Gat, avec ses hommes. Mais ses hommes n'étaient pas seuls : ils étaient **avec leurs familles**, leurs femmes et leurs enfants. Chacun était venu avec toute sa maison. David lui-même était avec ses deux femmes : A'hino'am la Yizréélite et Avigaïl, l'ancienne femme de Naval le Carmélite. Et comme David l'avait prévu, on **informa Chaoul qu'il s'était enfui à Gat**. À partir de ce moment-là, **Chaoul cessa de le rechercher**. Il renonça à le poursuivre.

HISTOIRE



Voici une histoire extraordinaire racontée par le grand Rav Its'hak Zilberstein, le Rav du quartier de Ramat El'hanan à Bné Brak, et gendre du célèbre Rav Yossef Chalom Elyashiv, de mémoire bénie.

Un jour, un vendeur de *Téfilin* de la ville de Bné Brak voit entrer dans sa boutique un homme un peu particulier. "Je veux acheter une paire de *Téfilin*, mais pas n'importe laquelle. La **plus belle**, la **plus somptueuse** que vous avez."

L'homme portait bien une *Kippa*, mais à première vue, il ne semblait **pas être particulièrement observant**. Le commerçant, intrigué, lui demanda avec douceur : "Dites-moi, il y a sûrement une histoire derrière cet achat ?" L'homme sourit, puis répondit : "Oui, et je vais vous la raconter."

Il commença : "J'habite à Ramat Gan juste à côté de Bné Brak. Il y a deux jours, un **incendie s'est déclaré chez moi**, à cause d'un court-circuit. Le feu s'est propagé à une vitesse incroyable. J'ai couru vers la porte pour fuir... mais là, j'ai réalisé quelque chose de terrible : comme toujours, j'avais **fermé la porte à clé de l'intérieur**, et posé la clé dans l'armoire de ma chambre. J'ai voulu y retourner mais la chambre était déjà en flammes. **Impossible d'entrer**."

À cet instant, il baissa les yeux. "Je savais que je **vivais mes dernières secondes**." Puis il ajouta, avec émotion : "Je peux dire sur moi-même que je n'avais **jamais prié de ma vie**. Je ne savais même pas ce que c'était vraiment prier. Mais là, dans ces secondes de vie ou de mort, je me suis mis à pleurer. J'ai **crié vers Hachem de tout mon cœur** : 'Hachem ! Si je sors vivant d'ici, je Te promets que dès demain, je mets

les *Téfilin*... et je fais une **Téchouva totale !**"

Le commerçant retenait son souffle. "Et là, écoutez bien ce qui s'est passé : mon chien, qui était avec moi, s'est soudain **précipité dans la chambre en feu**. Quelques secondes plus tard, il est revenu avec la **clé dans la bouche !**" Silence. "J'ai ouvert la porte et je suis sorti vivant."

Puis l'homme regarda le vendeur droit dans les yeux : "Maintenant, écoutez bien. Chaque détail que je vous dis est vrai." Il leva un doigt. "Premièrement : je n'ai **jamais dressé mon chien** à chercher des clés." Deuxième doigt. "Deuxièmement : un chien a encore **plus peur du feu qu'un homme**, et pourtant il est entré dans les flammes." Troisième doigt. "Troisièmement : comment a-t-il compris que le problème, c'était la clé ?" Quatrième doigt. "Et quatrièmement : la clé était **dans une armoire !** Comment l'a-t-il trouvée ?" Puis il conclut : "Si quelqu'un peut m'expliquer cela **sans dire qu'Hachem a entendu ma prière...** alors qu'il me le dise."

Il marqua une pause. "Moi, je sais une chose : Hachem m'a sauvé. Et maintenant, je viens tenir ma promesse." Il désigna les *Téfilin*. "Mais je ne veux pas quelque chose de banal. Je veux **la plus belle paire de Téfilin**." Puis il ajouta avec détermination : "Et dès aujourd'hui, je vais contacter un Rav pour **apprendre les étapes de la Téchouva**."

Mes chers enfants, cette histoire nous enseigne une leçon extraordinaire : même un homme éloigné peut voir ses prières entendues lorsqu'elles viennent du fond du cœur. Aucune prière ne se perd, aucun cri sincère ne reste sans réponse. Parfois, il suffit d'un instant de vérité pour ouvrir les portes du Ciel. Et comme nous l'enseigne la paracha Bé'hokotai : quand un homme fait un pas vers Hachem, Hachem fait tout pour venir à sa rencontre. Quelle que soit la situation dans laquelle se trouve un homme, s'il prie Hachem du fond du cœur, sa prière est entendue.



Question

GUÉMARA



Avi et Eliahou habitent une **même villa** divisée en **deux logements** : Avi occupe le rez-de-chaussée, tandis qu'Eliahou habite à l'étage.

Un jour, un sinistre **détruit entièrement la maison**. En raison d'un désaccord avec l'assurance, ils doivent **assumer seuls les frais de reconstruction**. Avi, n'ayant **pas les moyens** nécessaires, choisit de **louer un autre logement** provisoirement. De son côté, Eliahou **souhaite**

reconstruire. Toutefois, ne pouvant rebâtir l'étage sans que le rez-de-chaussée soit d'abord reconstruit, il se retrouve bloqué. Il demande alors à **contraindre Avi** à reconstruire sa partie. À défaut, il revendique le droit de reconstruire lui-même sur le rez-de-chaussée. Avi refuse, affirmant qu'il n'est pas tenu de reconstruire, et ajoute que si Eliahou souhaite **utiliser le terrain en attendant**, il devra lui en **payer la location**.



Qui a raison ?

A toi !

- Baba Mets'a 117b (Michna)
- Baba Kama 20b depuis Habayit Véha'alya jusqu'à Michtabed

RÉPONSE

Selon la *Michna* et la *Guémara*, puisque l'existence de l'étage **dépend entièrement du rez-de-chaussée**, le propriétaire du rez-de-chaussée est considéré comme tenu de permettre au voisin du dessus d'y habiter. S'il ne reconstruit pas, le propriétaire de l'étage est en droit de construire sur le rez-de-chaussée. Le jour où le propriétaire du rez-de-chaussée souhaitera à nouveau occuper les lieux, il pourra **rembourser les frais de construction** et **reprendre possession de son logement**. La *Guémara* précise également que, dans une telle situation, il ne peut **pas exiger de loyer pour l'utilisation du terrain**, puisqu'il a l'obligation de permettre à l'autre d'y résider.

Ainsi, dans notre cas, Eliahou est en droit de construire au rez-de-chaussée à ses frais, **sans rien payer à Avi**. Et lorsque Avi souhaitera revenir, il remboursera la construction et récupérera son logement, tandis qu'Eliahou reconstruira l'étage.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Mise en page : Dafna Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski (*Guémara*), Alexandre Roseblum (*Chemirat Halachon*)



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com